

# Nouvelle mesure pour le secteur vitivinicole

Автор(и): Растителна защита  
Дата: 24.01.2021 Брой: 1/2021



*Le 15 février 2021, pour la première fois, les candidatures seront ouvertes au titre de la mesure « Fourniture d'informations dans les États membres » du Programme national de soutien au secteur vitivinicole 2019-2023. Les demandes d'aide financière pourront être déposées jusqu'au 24 février 2021. Le budget prévu pour l'exercice 2021 est légèrement supérieur à 3 millions de BGN.*

La mesure sera mise en œuvre dans deux directions : informer les consommateurs sur la consommation responsable de vin et les risques associés à la consommation nocive d'alcool, et concernant le régime de l'Union européenne relatif aux AOP et IGP en lien avec la qualité spécifique, la réputation ou d'autres caractéristiques du vin dues à son environnement géographique spécifique ou à son origine.

Sont éligibles pour demander un soutien : les associations et organisations de producteurs de produits du secteur vitivinicole, les organisations professionnelles travaillant principalement dans le secteur vitivinicole, les organisations interprofessionnelles relevant de la Loi sur le vin et les spiritueux, ainsi que les autorités et institutions publiques dont les activités sont liées à la promotion des entreprises.

Les activités éligibles au financement sont liées à la conduite de campagnes d'information dans les médias, à la préparation de supports d'information tels que brochures, dépliants, flyers, affiches, panneaux d'affichage, etc., à la création d'un site web, à la participation à des événements, expositions, foires, festivals, conférences, etc.

La période de mise en œuvre des projets d'information est de 1 à 3 ans à compter de la date de signature du contrat avec le Fonds d'État « Agriculture ». La valeur maximale d'un projet ne peut excéder 700 000 BGN par an et 2 000 000 BGN pour une période de trois ans.

Les dossiers de candidature pour le soutien doivent être soumis en personne ou par un représentant autorisé à l'Administration centrale du Fonds d'État « Agriculture », 3 rue Gusla, Département « Vin, Programmes de Promotion et Licences », après avoir pris rendez-vous à l'avance à l'un des numéros de téléphone suivants : 02/81 87 513, 02/8187 517 et 02/8187 534. Afin d'éviter les rassemblements importants de personnes et de respecter les mesures anti-épidémiques, les bénéficiaires sont priés de respecter strictement les horaires de rendez-vous préalablement réservés et de porter un équipement de protection individuelle.

Pour la commodité des bénéficiaires potentiels, des modèles des documents de candidature ont été publiés sur le site web officiel du Fonds d'État « Agriculture ».

*Source*

*Fonds d'État « Agriculture »*